



Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

N° 83 - JANVIER 2019

Les bonnes pratiques

« La reconnaissance respectueuse des compétences de chacun »

Les professeurs des écoles et les animateurs peuvent à écouter et tendre ensemble vers un objectif commun.

Dans la commune de X les équipes de l'école et celle de l'accueil de loisirs ont rédigé un projet pédagogique partagé qui regroupe le projet d'école et le projet de l'accueil de loisirs. C'est rare et mérite d'être salué.

«# La Culture s'anime en Normandie »

La Direction régionale des affaires culturelles de Normandie lance un appel à initiatives intitulé «# La Culture s'anime en Normandie » pour soutenir l'accompagnement des jeunes en éducation artistique et culturelle, interculturelle et numérique. Cet appel à initiatives est ouvert aux associations du champ jeunesse et éducation populaire et/ou aux collectivités territoriales, en partenariat avec des professionnels du champ Culturel, et concerne uniquement les temps extrascolaires et/ou périscolaire.

Dans le cadre du plan national en faveur de l'éducation artistique et culturelle et des politiques de démocratisation de l'accès à la culture, de développement et de formation des publics et en cohérence avec le **Plan Normand pour la Jeunesse**, le **Plan mercredi** et dans la logique de l'**accord-cadre signé entre la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, la DRAC, et la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, la DRDJSCS**, l'appel à initiative 2018/2019 «# La culture s'anime en Normandie » est lancé.

Pour être éligibles les dossiers doivent être co-construits dans le cadre d'un partenariat entre un **opérateur artistique et culturel** qui portera la demande de subvention sur le plan administratif et soit :

- un **accueil collectif de mineurs**,
- un centre d'animation, une maison des jeunes ou une maison des jeunes et de la culture disposant de l'**agrément « jeunesse et éducation populaire »**,
- un **centre social, une collectivité territoriale (commune, EPCI,...)**

Objectifs généraux :

- Accompagner les jeunes dans une démarche active **d'ouverture artistique, culturelle et interculturelle** et développer leur esprit critique.
- Valoriser la **participation des jeunes** et les placer en tant qu'acteurs responsables et non en consommateurs de culture.
- Accompagner par un projet d'éducation artistique et culturelle la mobilité des jeunes : du local à l'international.
- Questionner, de manière innovante, la place de l'art et de la culture dans la société et ouvrir le regard du public concerné sur les potentialités artistiques du monde qui l'entoure.
- Favoriser la rencontre avec les **artistes professionnels**, les professionnels de la culture, des médias et de l'information et sensibiliser le public bénéficiaire à des pratiques artistiques diversifiées.
- Mobiliser les institutions culturelles régionales, les artistes et les professionnels de la culture pour soutenir des actions permettant d'expérimenter des formes novatrices de médiation.
- Inciter la **fréquentation des lieux de création et de diffusion artistiques ou patrimoniaux du territoire**.
- développer les usages numériques dans les projets.

Critères de sélection des projets :

- **Co-construction** du projet entre une structure culturelle et/ou une équipe artistique et les structures éligibles **avec à l'appui la fiche descriptive du projet co-signée par les partenaires** ;
- **Participation active du/des public(s)** bénéficiaire(s) à la construction et au suivi ;
- Connaissance et analyse par la structure porteuse du ou des public(s) identifié(s) et engagé(s) au regard notamment de la définition des **jeunes avec moins d'opportunité JAMO**
- **Cohérence des actions** ;
- Explication du rôle d'accompagnateur de la ou des structures ;
- Inscription d'une action exigeante du point de vue artistique, culturel, interculturel et numérique, dans la durée, et co-construite avec l'équipe éducative et le ou les public(s) ;
- Description des modalités de suivi et d'évaluation interne et externe du projet.

Seront privilégiés :

- les projets entrant dans le cadre du « **Plan mercredi** »,
- les projets à **rayonnement sur l'ensemble du territoire** de la structure porteuse avec une **communication** bien identifiée sur l'extérieur.
- les projets aboutissant à la réalisation ou à une production, par le(s) public(s) concerné(s), d'une trace physique sur **support numérique**.

Enfin, seront prioritaires, après vérification du respect des conditions, définitions, objectifs et critères d'éligibilités, et pour garantir l'équité territoriale :

- les meilleurs projets au sein de chaque département ;
- les projets s'inscrivant dans une dynamique territoriale multipartenariale ;
- les projets en Zones de revitalisation rurale, ZRR, et en quartiers politiques de la ville, QPV ;
- Les publics les plus éloignés de la culture.

Liste des domaines artistiques possibles :

- Patrimoine et arts de l'espace : Monuments historiques, Archéologie, Musées, Architecture et urbanisme, Arts des jardins et du paysage, Arts du quotidien : design, métiers d'art
- Arts du spectacle vivant : Théâtre, Musique, Danse, Arts du cirque, Arts de la rue, Mime, marionnettes
- Arts du son et du visuel : Arts plastiques : peinture, sculpture, dessin, photographie, illustration, bande dessinée, arts graphiques, arts sonores ; arts numériques ; Cinéma, audiovisuel, vidéo.
- Arts du langage : Littérature écrite et orale : roman, nouvelle, conte, poésie, théâtre, essai, ... ; Médias : presse écrite, radio, audiovisuelle.

L'appel à projets est en ligne sur le site de la DRAC Normandie et vous trouverez en pièces jointes le **cahier des charges** et la **fiche de présentation du projet**.

Le dossier de candidature devra comprendre la fiche de présentation du projet complète. Elle devra parvenir par courriel **avant le 25 février 2019** à :

1. la DRAC, à l'adresse eac-dc.drac.normandie@culture.gouv.fr pour l'ensemble des dossiers
2. la DRDJSCS, à l'adresse drdjscs-norm-jeunesse@drdjscs.gouv.fr en copie.

Les services de la DRAC, de la DDCS et de la DSDEN peuvent accompagner les projets dans la mesure où les demandes leur parviennent suffisamment en amont de la date de dépôt des dossiers.

Contacts :

- DRAC : Charlotte DAVID : charlotte.david@culture.gouv.fr
- DDCS : Frédéric HEYBERGER : frederic.heyberger@eure.gouv.fr
- DSDEN : Isabelle QUILICI : isabelle.quilici@ac-rouen.fr

La **formation continue « gestion de projets culturels »** destinée aux animateurs/directeurs d'ACM mise en place par la DDCS en partenariat avec l'association Particules peut également aider les structures éligibles à monter leurs projets. Pour inscrire des animateurs/directeurs à cette formation qui a lieu le **7 février à Evreux** compléter le formulaire joint à la **lettre des rythmes n°82**.